

**BULLETIN d'ADHESION à l'ASSOCIATION VILLENES BIENVENUE
NOUVELLE INSCRIPTION 2021/2022**

Mr / Mme / Mlle	Adhérent 1	Adhérent 2 (si couple*)
Nom		
Prénom		
Adresse		
Adresse e-mail (courriel)		
N° téléphone domicile	Liste Rouge: Oui - Non	
N° portable		

ou de vos numéros de téléphone fixe ou mobile.

Cotisation annuelle pour l'exercice 2021/2022 :

Pour les Villennois et les Médanais : 20,00 € en individuel 30,00 € pour un couple*
Pour les extérieurs : 29,00 € en individuel 43,00 € pour un couple*
**couple = 2 personnes à la même adresse*

Chèque à établir à l'ordre d'AVB et à adresser à :

ASSOCIATION VILLENES BIENVENUE – 15, rue des Écoles - 78670 VILLENES-SUR-SEINE

Assurance : *Votre adhésion à l'AVB ne vous apporte aucune couverture d'assurance complémentaire. Pour votre sécurité financière vérifiez donc que vous êtes bien titulaire d'une assurance en Responsabilité Civile. L'assurance Individuelle Accidents Corporels est fortement recommandée, surtout pour ceux qui s'inscrivent à des activités à caractère sportif.*

Pour information :

En cas d'empêchement de la part d'un animateur ou d'un professeur d'AVB d'assurer ses prestations pour une raison exceptionnelle ou indépendante de sa volonté et de celle d'AVB, comme par exemple une pandémie, une crise sanitaire ou une réquisition de salle prêtée par la mairie, liste non exhaustive, ne donnera lieu à aucun rattrapage ni remboursement de cours, sauf accord spécifique dudit animateur ou professeur.

Signature obligatoire avec la mention : « Bon pour accord ».

Le

Signature(s) :